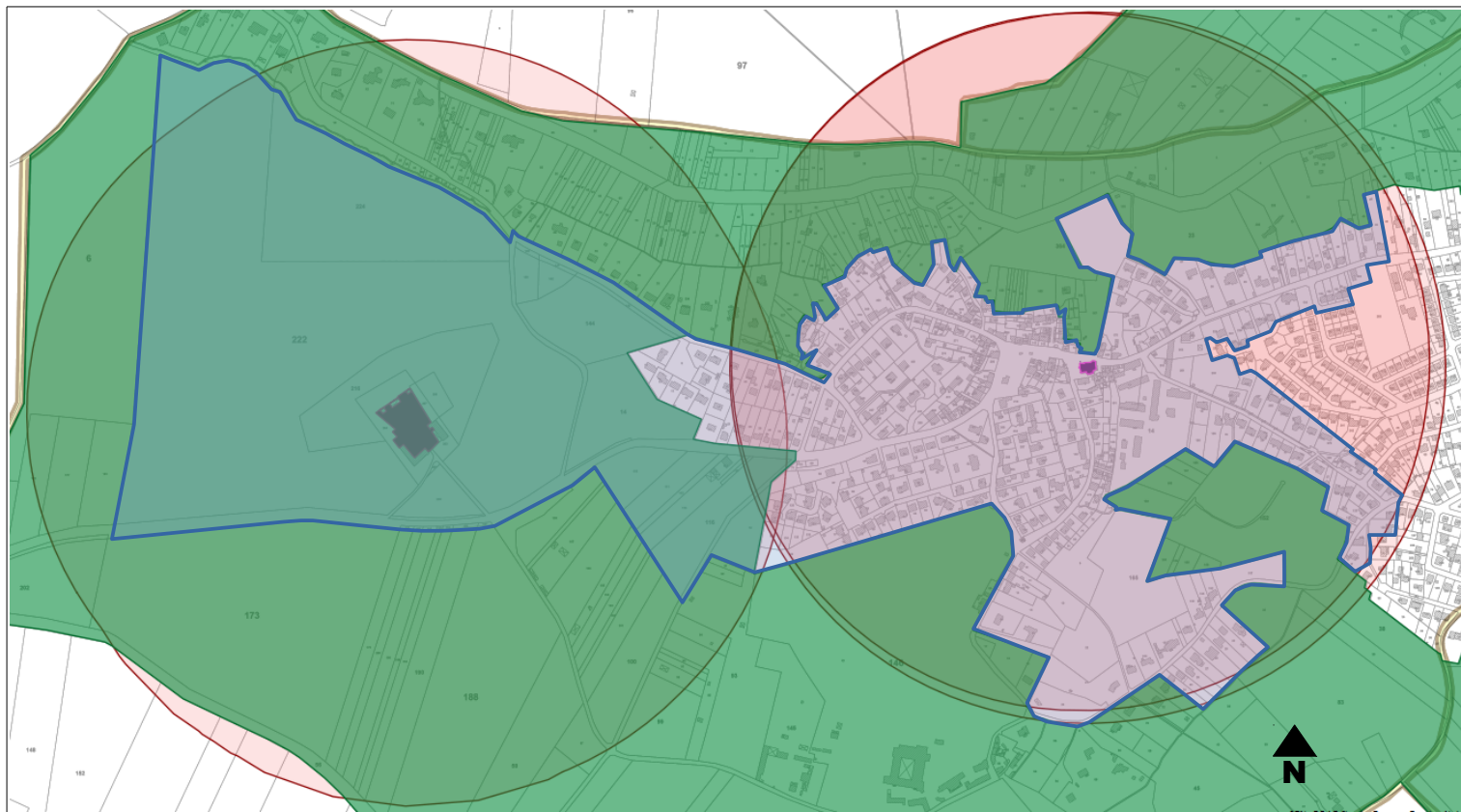


Création du périmètre délimité des abords

Commune de Vauhallan (91)

Monuments concernés :

- Église Saint-Rigomer et de Sainte-Tenestine, monument historique inscrit par arrêté du 19/10/1927,
- Croix, monument historique inscrit par arrêté du 21/12/1984,
- Ferme des Arpentis, monument historique inscrit par arrêté du 14/03/1988.



PDA soumis à enquête publique par
arrêté municipal du



Périmètre de 500m des
monuments historiques à
supprimer



Limite communale



Vallée de la Bièvre classée
par arrêté du 07/07/2000



Monuments historiques



Périmètre délimité des
abords (PDA)